



# Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2023

ERGO Insurance S.A.

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Contenu:</b>                   | Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2023               |
| <b>Version:</b>                   | 1.0  |
| <b>Statut:</b>                    | Final  |
| <b>Période de référence:</b>      | 01/01/2023 – 31/12/2023  |
| <b>Valide à partir de:</b>        | 18/03/2024   |
| <b>Propriétaire:</b>              | Risk Governance and Reporting  |
| <b>Révisé par:</b>                | Management Committee, 05/03/2024<br>Audit and Risk Committee, 15/03/2024 |
| <b>Autorisé par:</b>              | Board of Directors, 18/03/2024   |
| <b>Niveau d'obligation:</b>       | ERGO Insurance NV/SA   |
| <b>Niveau de confidentialité:</b> | C1: Public   |

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

ERGO Insurance S.A. (ci-après la « société ») fait partie du groupe ERGO qui à son tour fait partie du groupe Munich Re. La société propose des produits d'assurance-vie axés sur l'épargne-pension et l'épargne à long terme.

Ce document est le rapport de solvabilité et de situation financière («SFCR») d'ERGO Insurance S.A. Munich Re prépare un SFCR consolidé au niveau du Groupe. Le rapport publié pour l'exercice 2023 est disponible sur [www.munichre.com/en/ir/result-center/index.html](http://www.munichre.com/en/ir/result-center/index.html).

L'objectif de ce rapport est d'aider les assurés et autres parties prenantes à comprendre la solvabilité et la situation financière d'ERGO Insurance S.A. au 31 décembre 2023 (c'est-à-dire que la période de reporting s'étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023). Les données contenues dans ce rapport sont soumises à une surveillance de la qualité des données effectuée conformément aux exigences exprimées dans la politique de qualité des données de l'entreprise.

## A. Activités et performances

La mission de la société est de protéger l'épargne-pension et la santé financière des clients existants pendant toute la durée de leur contrat.

Après avoir annoncé qu'ERGO Insurance S.A. a fermé son portefeuille à de nouvelles polices et se concentrer complètement sur le service aux clients existants à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, ERGO Insurance S.A. a mis fin au contrat d'agence avec son agent d'assurance exclusif ERGO Partners S.A. et gère le portefeuille existant ERGO Pro en tant qu'assureur direct, tandis que le portefeuille existant (portefeuille fermé) ERGO life est toujours géré par le réseau des courtiers indépendants.

En 2023, les principaux développements suivants se sont produits:

- **Primes brutes émises** : Globalement, il y a eu une baisse de 9% (21,1 MI €) du total des primes brutes (de 221,6 MI € en 2022 à 200,5 MI € en 2023).
- **Sinistres** : L'ensemble des sinistres encourus a augmenté de 8% (+25,0 MI €). Ceci s'explique principalement par des paiements à l'échéance plus élevés (+24,3 MI €).
- **Frais** : Les frais totaux avant allocation des coûts étaient supérieurs de 1,0 MI € par rapport à 2022.
- **Résultat net des investissements** (en valeur BEGAAP) a diminué de 81,6 MI € à 77,3 MI € par rapport à 2022, ce qui s'explique principalement par une diminution du résultat de l'investissement extraordinaire de 3,3 MI € en 2022 à -1,5 MI € en 2023.
- **Position du capital de Solvabilité II** : ERGO Insurance S.A. est fortement capitalisée en termes du niveau et de la qualité du capital. Le ratio de Solvabilité s'élève à 253% au 31 décembre 2023.

## B. Système de gouvernance

Les organes de direction du système de gouvernance comprennent : le Conseil d'Administration; le Comité d'Audit et des Risques; le Comité de Nomination et de Rémunération et le Comité de Direction.

En 2023, le Comité de Direction a continué à renforcer la culture d'une gestion saine des risques au sein d'ERGO Insurance S.A. La gestion des fonctions de contrôle indépendantes est restée en grande partie inchangée, assurant la stabilité du contrôle actuariel, du contrôle des risques et de la conformité et de la surveillance de l'audit.

Le système de gestion des risques de l'entreprise est conçu pour identifier, évaluer et mesurer, piloter, surveiller et signaler les risques. L'accent est resté centré sur la garantie d'une gouvernance efficace et l'intégration d'une culture du risque appropriée dans toute l'entreprise, conformément à l'appétence au risque défini par le Conseil d'Administration.

## C. Profil de risque

Comme d'autres compagnies d'assurance, ERGO Insurance S.A. est exposée à des risques de diverses natures :

- Le risque de marché est le principal facteur de risque contribuant au profil de risque de l'entreprise. C'est le risque qui peut être causé par les fluctuations des prix des instruments financiers d'un portefeuille. Les principaux facteurs de risque pour ERGO Insurance S.A. sont le taux d'intérêt, les spreads de crédit et le risque lié aux actions. Le risque lié aux actions a augmenté de manière significative, en ligne avec le rendement fortement positif des marchés d'actions en 2023. Le risque de spread a augmenté au cours de l'année 2023 suite à la hausse des valeurs de marché des obligations exposées et à quelques nouveaux investissements et plus précisément dans des obligations d'entreprises. Le risque de taux d'intérêt reste limité mais a quelque peu augmenté en 2023, suite à l'évolution des taux d'intérêt. La faible position en risque de taux d'intérêt est le résultat d'une bonne adéquation entre les actifs et les passifs.
- Le risque de souscription représente la perte potentielle découlant de la souscription de polices d'assurance. En raison du modèle économique et des activités d'ERGO Insurance S.A., ses principaux risques de souscription sont le risque vie et, dans une moindre mesure, le risque santé. En 2023, la baisse des taux d'intérêt a entraîné une diminution du risque de souscription étant donné que le risque de rachat massif a diminué.
- Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de perte causée par des processus internes, des personnes, des systèmes ou des facteurs externes défaillants. L'exposition au risque opérationnel reste pour l'essentiel maîtrisée, suite aux efforts continus visant à renforcer les activités de contrôle au sein de l'entreprise.

La fonction de gestion des risques tient un registre complet de tous les risques dont elle fait rapport à la Direction sur une base trimestrielle, en signalant les nouveaux risques émergents, en mesurant les progrès des mesures d'atténuation, et en analysant le comportement des indicateurs de risque clés pour s'assurer que la Direction ait toujours un aperçu précis de son profil de risque, afin de permettre un pilotage correctif si nécessaire. La fonction de conformité rend également compte régulièrement aux organes directeurs de ses activités de surveillance et de son évaluation des risques de conformité et des contrôles opérationnels liés en place.

En collaboration avec DKV Belgium S.A., ERGO Insurance S.A. a développé une approche locale de durabilité. L'approche couvre la durabilité en termes d'impact sur le portefeuille des produits, sur les investissements réalisés et sur le fonctionnement en tant qu'entreprise.

## D. Évaluation à des fins de solvabilité

Le bilan économique de la société, comme celui des autres assureurs, comprend des actifs, des provisions techniques et d'autres passifs. Les provisions techniques sont des réserves pour sinistres et primes plus une marge de risque. Les actifs, provisions techniques et autres passifs sont évalués à la « juste valeur » selon les exigences de Solvabilité II, ce qui signifie que la solidité financière de l'entreprise est sensible aux mouvements du marché en termes de valeur.

Les provisions techniques Solvabilité II sont définies comme étant la somme des Best Estimate Liabilities (BEL) et de la marge de risque. En 2023, le total des provisions techniques a augmenté à 4,3 Mld € contre 4,2 Mld € en 2022, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt et la performance positive des fonds de la Branche 23. La marge de risque est restée relativement stable.

## E. Gestion du capital

Le plan de gestion du capital actuel vise principalement à maintenir la capacité financière de l'entreprise en ayant une forte position de solvabilité qui vise à assurer, à tout moment, que l'entreprise peut respecter les exigences réglementaires minimales et les exigences en matière de capital. L'objectif principal en 2023 était de maintenir la position atteinte depuis la fin de l'année 2022.

Cependant, lorsque c'est possible, ERGO Insurance S.A. agit pour optimiser davantage la gestion de son capital. S'appuyant sur sa forte capacité financière et sur un ratio de Solvabilité II élevé, la société a obtenu l'exemption de sa dotation pour la « réserve clignotante <sup>1</sup> » pour 2023.

---

<sup>1</sup> Les « réserves clignotantes » sont des provisions supplémentaires que le régulateur belge peut exiger de mettre en place pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux contrats d'assurance à taux d'intérêt garanti (circulaire BNB 2016/39).

**Le ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2023** est solide et s'élève à 253%, il est en hausse par rapport à 2022 (223%).

**Les fonds propres éligibles (EOF)** ont augmenté de 586,8 MI € à 725,8 MI € durant la période de ce rapport, portés principalement par l'évolution des marchés (performance fortement positive des marchés actions et impact positif de l'évolution des spreads obligataires).

**Le capital de solvabilité requis (SCR)** a augmenté de 263,2 MI € à 287,1 MI € en raison du risque de marché plus élevé qui l'emporte sur le faible risque de souscription.

La société procède également à une analyse complète et approfondie de sa solvabilité et de ses implications en matière de gestion du capital dans le cadre de son rapport ORSA (Own Risk and Solvency Assessment). Cette analyse est réalisée chaque année.